

Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2013

2013/082

Présents : Denis FEGNE ; Claude BONNEMAISON ; André GARRABOS ; Antoine PARDINA ; Serge ALMENDRO ; Jean-Louis SALLES ; Bernard JOUCLA ; Philippe SOULE-PERE ; Ginette GAYE ; Alexandre ARRIZABALAGA ; Jean TRILLE ; Yves CASSAGNET ; Elisabeth VILLACAMPA ; Marc FALLIERO

Absents excusés : Daniel FROSSARD (procuration pour Denis FEGNE) ; Danièle CAZENAVE ; Louise BARROIS (procuration pour Alexandre ARRIZABALAGA) ; Jean-Louis PEYRAMALE ; Régine TOSON ; Gisèle VINCENT (procuration pour Denis FEGNE) ; Jeanne PEGHINI (procuration pour Ginette GAYE)

Absents non excusés Jean-Paul TOUYA

Elu secrétaire de séance : Bernard JOUCLA

ATTRIBUTION DU MARCHE DE VOIRIE RUE DU CAP DE LAS SEGUES
MAPA Art 28 CMP

Monsieur le maire rappelle que les travaux de PVR du Cap de las Segues se sont déroulés en 2008. Il avait été décidé d'attendre pour faire le revêtement définitif de la voirie que la plupart des constructions soient finies.

Une consultation a été lancée et l'offre la mieux disante au mois de juillet 2013 était celle de l'entreprise La Routière des Pyrénées pour un montant de 65.497,00€ H.T. Cette décision n'avait pas été marquée par la prise formelle d'une délibération, c'est pourquoi elle est votée aujourd'hui.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces du marché avec la société la Routière des Pyrénées pour les travaux du Cap de Las Segues

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme :

Le Maire

Denis FEGNE


Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 28.10.2013
de la publication le 28.10.2013
IBOS,
Le 28.10.2013
Le Maire,


Denis FEGNE




DF